Klimakompatibilität Nestlé Fonds de Pensions

Caractérisation

Le Fonds de Pensions Nestlé a un volume d'investissement total d'environ CHF 8,3 milliards et se classe environ au 34e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité

Depuis mi-2019, le Fonds de pensions Nestlé s'engage à ajouter, dans la mesure du possible mais d'une façon formelle, la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG») aux paramètres de rendement, de risque et de coût dans l'élaboration de sa stratégie d'investissement et dans la gestion des ses avoirs.

À la demande de l'Alliance climatique, le Fonds informait (mars 2020) qu'il publiera prochainement des dispositions détaillées sur la gestion durable des actifs. En 2019, il avait commencé à fournir à ses gestionnaires d'actifs et de fonds des lignes directrices fondées sur les principes ESG pour l'exercice des droits de vote, pour le dialogue des actionnaires et, dans le cas de la gestion active de portefeuille, pour l'intégration systématique des principes ESG dans leur sélection de titres. Son consultant en investissements veille périodiquement au respect de ces lignes directrices. Un autre consultant indépendant avait préparé un rapport sur l'intensité avec laquelle les gestionnaires d'actifs s'étaient efforcés d'appliquer les critères ESG.

Dans le rapport annuel 2020, le Fonds de Pensions Nestlé avait fourni des informations sur la concrétisation de la politique de durabilité. En particulier, les entreprises d'armement controversées sont désormais exclues (bombes à fragmentation, mines anti-personnel, armes chimiques et biologiques, etc.), ainsi que les entreprises d'extraction de charbon et les centrales électriques au charbon (voir ci-dessous).

Il ressort du rapport annuel 2021 que, avec l'aide de consultants, le Fonds s'était appuyé sur des évaluations externes indépendantes de ses gérants de fortune. Elles auraient reposé «sur l'intégration explicite de critères ESG dans leurs processus d'investissement (y compris dans l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales) et l'importance des ressources (humaines et matérielles) engagées dans le domaine ESG». Tous les gestionnaires de fortune, sauf un, auraient obtenu un résultat ESG satisfaisant.

Le rapport annuel 2022 avait informé que le Fonds a fait estimer l'impact financier attendu du risque climatique sur ses investissements sur la base d'une analyse par scénarios. Il ressorterait principalement de cette étude que l'impact financier du changement climatique sur les investissements du Fonds serait négatif mais supportable. En effet, la réserve de fluctuation de valeurs permettrait d'absorber un « choc financier climatique » à court terme.

À l'avenir et ce dès 2023, le Fonds intègrera cette nouvelle composante de risque, à savoir le risque climatique, dans les paramètres des études de congruence actifs/passifs (ou « asset liability management / ALM »).

Également en 2023, le Fonds ira analyser les opportunités de type ESG et climatiques dans les marchés privés (ou « private equity ») dans le cadre de ses différents programmes d'investissements en la matière.

Enfin et toujours en 2023, un cadre plus formel pour la gestion des risques et des opportunités climatiques pour les investissements du Fonds sera défini et intégré dans sa politique pour des investissements responsables.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cette évaluation est un progrès. Toutefois, sans une grille transparente, détaillée et quantitative avec des spécifications de contenu et d'objectifs d'amélioration concrètes, suivie par une mesure a posteriori de l'alignement sur la base d'une méthodologie reconnue, les opérations de l'intégration ESG sont susceptibles de rester marginales.

Pourtant, les rapports annuels 2023, 2024 et 2025 ne présentent aucun progrès.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Depuis la communication mentionnée du rapport annuel 2022, le Fonds intègre les risques climatiques dans la gestion du portefeuille mobilier.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Selon le rapport annuel 2021, les entreprises de l'industrie minière et des centrales électriques au charbon ont été retirées des portefeuilles de titres conformément aux instructions données aux gestionnaires d'actif – bien que le seuil d'exclusion n'avait pas été documenté.

Aucun progrès n'est perceptible jusqu'au rapport annuel de 2025.

Adhésion à des associations de développement durable

Aucune affiliation n'est connue à une association de développement durable.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Avec la déclaration précitée à la Alliance climatique de mars 2020, le Fonds de pension Nestlé avait informé qu'en 2019, il avait commencé à établir des lignes directrices pour les gestionnaires d'actifs et de fonds, à établir de l'Engagement et à exercer les droits de vote conformément aux principes ESG. La prochaine étape consisterait à exiger des gestionnaires d'actifs qu'ils rapportent sur quelles entreprises et avec quelles exigences le dialogue actionnarial et les droits de vote ont été exercés.

Selon le rapport annuel 2020, une liste des entreprises de l'ensemble du portefeuille d'investissement détenu par les gestionnaires d'actifs externes et qui sont soumises aux risques ESG sera disponible. Cette liste sera ensuite utilisée pour exiger des gestionnaires concernés la transparence sur l'exercice des droits de vote et l'engagement des actionnaires sur ces risques ESG. Il ressort du rapport annuel 2021 que, avec l'aide de consultants, le Fonds s'était appuyé sur des évaluations externes indépendantes de ses gérants de fortune (voir ci-dessus).

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cependant, il n'est pas encore publié quels prestataires de services d'Engagement et de droits de vote sont actifs pour le Fonds de pension Nestlé, avec quelles exigences et dans quelle mesure ; par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer si et dans quelle mesure il fait usage de ses droits d'actionnaire de façon positive pour le climat.

Aucun progrès n'est perceptible jusqu'au rapport annuel de 2025.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Comme mentionné ci-dessus, le Fonds a réalisé une analyse de scénario climatique.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Il ressort du rapport annuel 2021 que le Fonds avait l'intention de procéder à des investissements importants dans la classe d'actifs de l'infrastructure en 2022, qui devrait atteindre 4% de la fortune. Une allocation significative était prévue dans la transition énergétique et les énergies renouvelables. Une matrice ESG avec un filtre ESG devrait être appliquée à chaque investissement correspondant.

Comme mentionnée ci-dessus dans le rapport annuel 2022, le Fonds definira en 2023 un cadre plus formel pour la gestion des risques et des opportunités climatiques pour les investissements et l'intègrera dans sa politique pour des investissements responsables.

Aucun progrès n'est perceptible jusqu'au rapport annuel de 2025.

Klima-Allianz Schweiz

Conclusion :

Pas de compatibilité climatique :

- En 2021, le Fonds avait exclu des actions et des obligations les entreprises des secteurs des mines et de l'électricité au charbon.
- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) est en place, qui pourtant ne se base pas encore sur une trajectoire spécifique d'intégration des critères ESG dans le respect du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- Toutefois, en raison de la décarbonisation largement incomplète des portefeuilles de titres, la prise en compte des risques financiers liés au climat («financial materiality») selon le concept de la double matérialité du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP devrait être fortement améliorée – le devoir de diligence fiduciaire reste insuffisamment respecté.

Il manque encore une stratégie climatique pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée pas beaucoup plus tard que 2040, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.



Tendance 2020-2026 :

Evaluation : mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec ses principes de durabilité, sa première étape de décarbonisation, sa première analyse de scénario climatique et son intention de définir un cadre plus formel pour la gestion des risques et des opportunités climatiques, le Fonds de Pension Nestlé a le potentiel pour s'orienter vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Pourtant, une véritable stratégie climatique avec une trajectoire de décarbonisation planifiée pour tous les investissements en valeurs mobilières se fait toujours attendre – entendue comme l'intégration holistique de notations ESG dans le processus de sélection des titres et la gestion de portefeuille en ce qui concerne l'impact climatique («impact materiality»), conformément au Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- Le Fonds devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration des critères ESG, clairement définie et efficace en termes de contenu, dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol der UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction des émissions CO2 financées d'au moins 40%, ou mieux, de 60% est nécessaire d'ici 2030.
- Selon le Target Setting Protocol der UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé de fortement augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, selon le Target Setting Protocol der UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, la prise d'influence de durabilité et climatique sur les entreprises investies (Investor's Engagement) – y compris l'exercice climatiquement positif des droits de vote des actionnaires à l'étranger – fait encore défaut.
- Pour l'«Investor's Engagement» et l'exercice des droits de vote, le Fonds de Pensions Nestlé devrait s'affilier directement, en tant que Asset Owner, à une association existante ou à un prestataire de services, et – en particulier pour les titres étrangers – utiliser uniquement des Asset Managers qui pratiquent un Engagement dont l'efficacité est prouvée.